

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/07/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220712-125505-DE-1-1

**Séance du mardi 12 juillet
2022
D-2022/228**

Date de mise en ligne : 19/07/2022

certifié exact,

Aujourd'hui 12 juillet 2022, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h10 à 17h21

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h45

Excusés :

Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Dénomination de voies et d'espaces publics. Modifications. Adoption.

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les dénominations de voies et d'espaces publics visent à mettre en valeur la géographie locale, l'héritage emblématique des quartiers et à honorer la mémoire de personnalités en raison de leur contribution éminente à l'Histoire, à la grandeur de notre pays, ou qui se sont illustrées dans le domaine des sciences, des arts, des lettres, du sport, ... Certaines ont un lien avec notre ville, d'autres ont été choisies en considérant leur parcours, les idées ou les valeurs qu'elles ont portées.

Lors de la délibération du Conseil municipal du 03 mai dernier, il a été validé la dénomination suivante :

- Sente Thérèse et Charles-BOUSSAT »

Les ayants-droits ont saisi la collectivité, pour indiquer que « Charles » est le second prénom et « René » le premier prénom de Monsieur BOUSSAT

Il convient donc de rectifier la dénomination suivante concernant le quartier de la Bastide :

« Sente Thérèse et René-BOUSSAT » et non « Sente Thérèse et Charles-BOUSSAT ».

Par ailleurs, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) informe la collectivité d'une erreur matérielle dans la dénomination suivante :

« Cité Sainte-Monique »

Il convient donc de rectifier la dénomination suivante concernant le quartier Saint Augustin/Tauza/Alphonse Dupeux :

« Rue Sainte-Monique » et non « Cité Sainte-Monique ».

Enfin, la collectivité a été saisie par l'aménageur Euratlantique, d'une erreur effectuée par un promoteur pour le projet urbain « Les échoppes Bastides » ayant sollicité individuellement la dénomination de ses trois sentes privées, alors qu'elles étaient intégrées de fait dans l'aménagement global du projet Euratlantique (délibération du 03/05/2022).

Il devient donc opportun de procéder à la suppression des trois noms ci-après :

- Allée Monique-Gouzac-Lapeyre
- Allée Missolonghi
- Allé Oum-Kalthoum

De plus, suite à une erreur d'inscription, il conviendra aussi d'apporter la modification suivante :

- Rue Cap-Horniers

Pour :

- Sente Cap-Horniers

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter ces modifications

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 juillet 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET